



Mise à jour : Mai 2023

L'huissier de justice dans le monde

ZAMBIE

Nom (singulier et pluriel) : **Court bailiff or enforcement officer / Court bailiffs or enforcement officers**

Présentation

Généralités

Le pays compte environ 55 agents d'exécution travaillant sous l'égide du pouvoir judiciaire pour faire exécuter les décisions des juridictions, signifier les actes de procédures et réaliser les ventes aux enchères publiques.

Formation

Formation initiale et continue des huissiers de justice

Pour devenir huissier de justice, le niveau suivant est requis : Les niveaux dépendent du grade. Le niveau le plus bas requiert un certificat de niveau O (16 ans), suivi d'un diplôme en droit, d'une licence en droit et d'un certificat d'exercice d'environ 8 ans après l'admission au barreau . Il existe une formation initiale pour les futurs huissiers de justice

Formation continue des collaborateurs d'huissiers de justice

Les formations sont généralement organisées par la Commission judiciaire consultative de formation et de formation continue.

Conditions d'exercice de la profession

Sauf exception, l'huissier de justice est soumis à des entretiens pour s'assurer de ses compétences professionnelles. Les huissiers de justice sont nommés par la Commission du service judiciaire. Le nombre des huissiers de justice est déterminé par les offices disponibles pour leurs opérations. Un huissier de justice peut exercer ses activités au sein d'un office comprenant un ou plusieurs autres huissiers de justice.

La profession relève du pouvoir judiciaire de Zambie, dirigé par le juge en chef, l'honorable Dr Mumba Malila, et les huissiers de justice sont représentés au niveau national par le shérif de la Zambie. La titulaire actuelle est M^{me} Claudia Luswili.

Obligations de l'huissier de justice et règles éthiques

L'huissier de justice est soumis à des règles éthiques et/ou de déontologie applicables à la profession. Des règles disciplinaires sont applicables à la profession d'huissier de justice. L'huissier de justice est soumis à un contrôle de ses activités.



Mise à jour : Mai 2023

Activités exercées par les huissiers de justice

Exécution des décisions de justice

L'huissier de justice est chargé d'exécuter les décisions de justice, en particulier les mesures d'exécution suivantes :

- Saisie des biens meubles corporels du débiteur entre les mains du débiteur.
- Saisie des biens meubles corporels du débiteur entre les mains d'un tiers.
- Saisie des immeubles.
- Saisie des rémunérations.
- Saisie entre les mains d'un tiers des créances du débiteur portant sur une somme d'argent.
- Saisie des droits incorporels autre que les créances de sommes d'argent dont le débiteur est titulaire.
- Saisie des véhicules terrestres à moteur.
- Saisie des navires.
- Saisie des aéronefs.
- Saisie des récoltes sur pieds.
- Saisie des biens placés dans un coffre-fort.
- Mesures d'expulsion.
- Arrestation des personnes sur décision de justice.
- Mesures conservatoires sur les biens mobiliers corporels du débiteur.
- Mesures conservatoires sur les biens mobiliers incorporels du débiteur.
- Vente physique (par opposition à vente sur Internet) des biens mobiliers corporels saisis par huissier de justice.
- Vente forcée par adjudication publique physique des biens mobiliers corporels.
- Vente forcée par adjudication publique physique des immeubles.
- Vente des fonds de commerce saisis par huissier de justice par adjudication publique.
- Vente forcée par adjudication publique de biens meubles incorporels.
- Distribution des fonds aux créanciers provenant de la vente forcée d'un bien mobilier.
- Distribution des fonds aux créanciers provenant de la vente forcée d'un bien immobilier.

Informations sur le patrimoine des débiteurs et/autorisation du Juge

Lorsqu'il est chargé de l'exécution, l'huissier de justice a accès aux informations sur le patrimoine du débiteur par le créancier.

Signification des actes judiciaires et/ou extrajudiciaires

L'huissier de justice peut signifier ou notifier les actes judiciaires et/ou extrajudiciaires en matière civile, commerciale et/ou pénale.

Autres activités (X = oui)	
Recouvrement de créances	
Constats	
Séquestre	X
Conseil juridique	
Procédures de faillites	
Missions confiées par le juge	



Mise à jour : Mai 2023

Médiation	
Représentation des parties devant les juridictions	X (Dans certains cas)
Rédaction d'actes sous-seing privé	X
Service des audiences	X
Administration d'immeubles	
Préparation du processus judiciaire pour les procédures d'entreplaiderie (Interpleader)	X